



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



neergelegd/ontvangen op

29 JULI 2022

ter griffie van de Nederlandstalige
ondernemingsrechtbank Brussel

N° d'entreprise : **0646 784 617**

Nom

(en entier) : **Luminus Wind Together**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative**

Adresse complète du siège : **Boulevard du Roi Albert II 7 - 1210 Bruxelles**

Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du commissaire

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 07/06/2022 :
(...)

8. Renouvellement du mandat du commissaire

Le mandat de KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL (B00001) dont le numéro d'entreprise est BE 0419.122.548 et l'adresse Luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1930 Zaventem, vient à échéance lors de la présente assemblée générale du 07/06/2022.

L'assemblée générale décide de renouveler KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL en tant que commissaire pour une nouvelle période d'une durée de trois ans. Le mandat expirera au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2024. KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL désigne monsieur Axel Jorion, réviseur d'entreprises, comme représentant permanent. (...).

L'assemblée générale donne procuration à Véronique Vansteelandt, Jan van Peteghem, Christian Robin, Heidi Heleven (du service juridique de Luminus) ainsi qu'à Paul Soens et Alexandre Saussez (du cabinet d'avocats Tilla Law), agissant individuellement et avec faculté de subdélégation, pour procéder à la publication de la décision précitée aux Annexes du Moniteur belge ainsi qu'aux modifications éventuelles à la Banque-Carrefour des Entreprises.

Alexandre Saussez
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/08/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).